

Rapporteur : M. MORAZIN

N° CP_2025_0208

24 - Sport

Accord de gratuité pour l'utilisation du stade Robert Poirier

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 septembre 2022 relative à la modification de la grille tarifaire du stade d'athlétisme Robert Poirier ;

Expose :

L'exploitation du stade départemental Robert Poirier implique une répartition des créneaux entre différents publics, à savoir 25 % pour les établissements scolaires, 25 % pour les universités et 50 % pour le mouvement sportif.

La grille tarifaire prévoit d'accorder la gratuité dans deux cas particuliers :

- pour des athlètes sélectionnés selon des critères de performance,
- pour des initiatives favorisant l'inclusion et alignées sur les politiques du Département.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a été sollicité par trois organisateurs de manifestations qui répondent aux critères évoqués ci-dessus.

Ces manifestations sont les suivantes :

1. Relai solidaire de l'UFR STAPS de Rennes les 2 et 3 avril 2025

Pour la seconde fois, les étudiants de deuxième année de Licence STAPS de l'Université Rennes 2 ont organisé un relai solidaire. Il s'agissait de courir un maximum de kilomètres pendant une heure. Chaque kilomètre parcouru a été transformé en don monétaire à l'épicerie gratuite de l'université, structure qui lutte contre la précarité étudiante et le gaspillage alimentaire. L'année dernière, 173 kilomètres avaient été parcourus par les participants permettant un don de 526 euros. Cette manifestation s'est tenue le jeudi 3 avril 2025 à 18 h au stade Robert Poirier.

La gratuité sollicitée pour la mise à disposition de la halle sportive et de la salle de convivialité pour cette manifestation équivalait à une valorisation de 102 euros.

2. Roazhon Athletic Challenge le 17 avril 2025

Le service socio-sport de l'association Cercle Paul Bert a organisé une nouvelle édition du Roazhon Athletic Challenge qui a lieu le jeudi 17 avril 2025 de 10 h à 17 h. Cet événement visait à faire découvrir aux jeunes des quartiers rennais, principalement issus des quartiers prioritaires, les différentes disciplines athlétiques dans un équipement de haut niveau. En amont, des initiations se sont déroulées dans chaque quartier en vue de la journée d'animation lors de laquelle les jeunes ont eu l'occasion de fréquenter un lieu qui leur était inaccessible en temps normal. La manifestation a réuni environ 120 jeunes de 10 à 15 ans répartis par équipe pour relever divers défis au cours de la journée. Enfin, un appel aux athlètes de haut niveau ayant un accès prioritaire et gratuit au stade a été fait pour les mobiliser sur cette manifestation dans le but de partager leur quotidien et leur expérience du sport de haut niveau.

La gratuité sollicitée pour la mise à disposition de la halle sportive et des salles équivalait à une valorisation de 616 euros.

3. Olympiades de la santé le 22 mai 2025

Les sept établissements pour personnes âgées du Centre communal d'action sociale de la ville de Rennes organisent pour la cinquième fois les "Olympiades de la santé" au sein du stade Robert Poirier le jeudi 22 mai 2025 de 9 h à 17 h, en lien avec la classe de Bac pro "Animation pour enfants et personnes âgées" du lycée Bréquigny.

Cet événement a pour objectif de mettre en valeur l'activité gymnastique hebdomadaire qui se déroule dans ces établissements, animée par un ergothérapeute.

Environ 60 résidents participeront aux épreuves adaptées de sauts, lancers et courses, pratiquées de manière ludique.

Le Centre communal d'action sociale de la ville de Rennes sollicite donc la mise à disposition de la piste et des salles. Cette gratuité équivaut à une valorisation de 616 euros.

Après sollicitation le 20 février 2025, le groupe thématique sport a donné un avis favorable à ces demandes, en application de la décision de l'Assemblée départementale du 29 septembre 2022 relative à la modification de la grille tarifaire du stade d'athlétisme Robert Poirier.

Décide :

- d'accorder la gratuité d'accès au stade Robert Poirier aux trois actions organisées respectivement par l'UFR STAPS de l'Université de Rennes 2, le service socio-sport du Cercle Paul Bert et le Centre communal d'action sociale de Rennes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0208

Pour extrait conforme